18e ANNÉE (2e SÉRIE). | No 17 | 23 AVRIL 1896.

# L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : A. DENIS, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres | RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres

Paraît à Langres, tous les jeudis

*L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément :* L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

## LE COMPLOT FRANC-MAÇONNIQUE ET LE CLERGÉ

Q. — On parle beaucoup des francs-maçons et spécialement d'une publication récente : *Le complot franc-maçonnique.*

Dites-nous une bonne fois avec précision et clarté :

1° Ce qu'est de nos temps, en France surtout, cette action, cette puissance, ce *complot* des sectes maçonniques, tant de fois dénoncés par Léon XIII ;

2° Quels sont les instigateurs secrets, les meneurs du *complot maçonnique;*

3° Quel but ils poursuivent, suivant quel plan, par quels moyens ;

4° Quels sont en France les effets désastreux du règne et de l'action maçonniques ; et enfin, pour aller au pratique :

5° Comment les catholiques zélés et en particulier les prêtres peuvent et doivent porter remède à un si grand mal ?

R. — La question maçonnique est très actuelle; amis et ennemis la mettent plus que jamais à l'ordre du jour.

Quant aux catholiques et à tous les vrais Français, ils commencent enfin à en saisir l'importance et à comprendre qu'elle est pour eux tout simplement une question de vie ou de mort. Il y a une vingtaine d'années, des membres même du clergé traitaient d'exagérés ceux de leurs collègues qui, comme ils disaient, « avaient toujours un franc-maçon sur le nez. » Maintenant, devant l'évidence des faits, prêtres et fidèles ont ouvert les yeux et se prennent à admirer la clairvoyance de Léon XIII qui, inspiré par l'Esprit-Saint, a dononcé et dénonce toujours avec tant d'énergie et de courage la puissance et le péril maçonniques.

Ce revirement d'esprit chez les catholiques est déjà un progrès et un acheminement vers le salut. Il est opportun, pour l'accentuer davantage, de traiter aussi la question dans l'*Ami du Clergé*. Nous le ferons avec la brièveté que nécessite un article isolé ; mais nous espérons cependant, en suivant pas à pas notre questionnaire, pouvoir dire clairement et utilement l'essentiel.

§ I. — *Quelle est, de nos temps, l'action, la puissance de la franc-maçonnerie, en France surtout ?*

Tout le monde s'accorde à dire que cette action est envahissante presque partout et cette puissance formidable. On connaît les paroles de Léon XIII : « Dans l'espace d'un siècle et demi la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois la ruse et l'audace, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre dans les Etats modernes une puissance qui équivaut à la souveraineté » (Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884). Un franc-maçon de renom, parmi bien d'autres qu'on pourrait citer, dit de son côté : « Dès le XVIIIe siècle la maçonnerie était si répandue qu'on peut dire que rien ne s'est fait depuis cette époque sans son consentement » (F∴ Malapert).

Pour la *France* l'assertion du Souverain-Pontife est bien tristement vraie; depuis quelques années surtout [1], *la franc-maçonnerie y règne en maîtresse souveraine.*

Les hommes les plus compétents le proclament. Mgr Freppel, de vaillante mémoire, disait : « La lutte actuelle est entre le christianisme et la franc-maçonnerie qui règne et qui gouverne, dont le programme a été appliqué point par point depuis quinze ans » *(Allocution à son clergé,* 1er janvier 1891). Mgr l'archevêque d'Aix : « Nous sommes non pas en République mais en franc-maçonnerie... La franc-maçonnerie, cette fille aînée de Satan, règne et gouverne; mille fois aveugle qui ne le voit » *(Lettre au ministre des cultes,* 8 octobre 1891). Mgr Fava, le cardinal archevêque de Paris, tous les hommes éminents du camp catholique tiennent le même langage.

[1] Nous nous bornons ici au temps présent ; pour le passé les francs-maçons eux-mêmes se vantent d'avoir fait la Révolution de 1789. Celles de 1830, 1848, ont eu aussi pour auteurs, en grande majorité, des FF∴

Mais, ce qui est plus décisif encore, les francs-maçons eux-mêmes ne craignent plus d'avouer leur domination actuelle sur le gouvernement du pays, ils s'en vantent, ils s'en réjouissent. « La franc-maçonnerie, disait la *République maç∴* du 30 avril 1882, doit être la maîtresse et non la servante des partis politiques. » — « Nous avons organisé dans le sein du Parlement un véritable syndicat de francs-maçons » (*Journal officiel de la franc-maçonnerie,* année 1888). « Nous sommes deux cents francs-maçons à la Chambre et notre influence y est considérable » (M. Colfavru, député). « La franc-maçonnerie, disait le F∴ Fontaines, président du grand Convent de 1891, est à l'avant-garde du progrès..., elle est digne de diriger la République, *on le dit et c'est vrai* » (*Bulletin du grand Orient de France,* p. 281). « Si nous voulons nous organiser, déclarait avec une franchise brutale le F∴ Fernand-Maurice au grand Convent de 1890, je dis que dans dix ans d'ici la maçonnerie aura emporté le morceau et *que personne ne bougera plus en France en dehors de nous* » (Vifs applaudissements : *Bulletin du grand Orient,* août 1890, p. 505).

... Ces témoignages — qu'on pourrait multiplier — témoignages si concordants quoique venus des camps opposés, ont déjà leur valeur démonstrative.

Mais les *faits* prouvent mieux encore l'omnipotence actuelle de la secte dans le gouvernement du pays.

Le mouvement insurrectionnel du 4 septembre 1870 avait eu pour auteurs des francs-maçons; sur onze membres du gouvernement provisoire, installé alors à Paris, dix appartenaient à la secte. Malgré leur désir de rester les maîtres, les élections conservatrices et catholiques de 1871 les mirent de côté. Ils travaillèrent pendant neuf ans à reconquérir le pouvoir et y réussirent par la nomination du F∴ Jules Grévy à la présidence de la République. Dès lors la secte commande en maîtresse à la Chambre, au Sénat, au Conseil des ministres.

D'abord, depuis ce temps là (1880), *le Parlement est maçonnique.* La plupart des sénateurs et députés de la gauche sont francs-maçons [1]. Dans la Chambre, à chacune des législatures précédentes, on compte 180 à 190 députés connus comme affiliés aux loges. Ceux-ci inspirent et mènent les autres députés anti-cléricaux et forment avec eux cette majorité compacte de 350 à 360 membres qui, depuis quinze ans, votent les lois et les mesures décrétées par les loges.

Au Sénat, moins radical mais non moins maçonnique que la Chambre, même tactique de la part des 100 à 150 sénateurs francs-maçons.

Notre Chambre actuelle (élue en 1893) est d'un maçonnisme plus accentué encore. Il s'y trouve au moins 224 députés francs-maçons, et la majorité « prête à faire front contre l'Eglise » se monte à 450 sur 580 députés.

Aussi ne s'étonnera-t-on pas que les présidents de l'une et l'autre Chambre soient habituellement des francs-maçons notoires : après le F∴ Gambetta, le F∴ Floquet, le F∴ Brisson... Au Sénat, durant une douzaine d'années le F∴ Le Royer, puis le F∴ Challemel-Lacour... Les vice-présidents de la Chambre et du Sénat sont aussi, suivant les années, ou trois sur quatre ou tous les quatre des francs-maçons.

Le Parlement étant, depuis 1880, maçonnique à ce point, on pourrait déjà en conclure que le *pouvoir exécutif* doit l'être, puisque, d'après le jeu de nos institutions, c'est la majorité des Chambres qui fait ou défait présidents et ministres. Mais, de plus, les données positives sont là pour nous montrer la franc-maçonnerie installée aux plus hauts sommets du gouvernement.

A la première magistrature du pays nous avons vu monter le *F∴ Jules Grévy,* le *F∴ Sadi-Carnot* qu'on a pu appeler un président de dynastie maçonnique [1], et maintenant le *F∴ Félix Faure* [2]. Ce dernier est, à ce qu'il paraît, un des francs-maçons « *les plus cordialement dévoués* » à la secte, et cela d'après un témoignage illustre. Le F∴ Léon Bourgeois, devenu depuis président du conseil des ministres, disait à la loge *La lumière* de Neuilly en la fête solsticiale du 9 juin 1895 : « Notre F∴ Félix Faure, celui qui représente aujourd'hui la République aux yeux du monde, est précisément un de nos frères les plus sincèrement, les plus cordialement dévoués » *(Bulletin officiel du Grand-Orient de France*, numéro de juin 1895).

Toutefois, suivant notre constitution, la réalité du pouvoir se trouve, plus que partout ailleurs, entre les mains des *ministres responsables.*

Un fait entre tous digne de remarque, c'est que, depuis 1880, si les ministères changent très souvent et deviennent suivant les circonstances plus ou moins opportunistes ou radicaux, *la majorité du Conseil des ministres reste toujours maçonnique.*

Sous la présidence du *F∴ Jules Grévy :*

Ministère Waddington, 6 francs-maçons sur ministres.

Ministère de Freycinet, 5 sur 9.

Grand ministère Gambetta, 8 sur 12, etc.

Sous la présidence du *F∴ Sadi-Carnot :*

Ministère de Freycinet (1890), 6 francs-maçons sur 10 ministres.

[1] Malgré le soin que prennent les francs-maçons de se cacher aux yeux des profanes, les noms d'un grand nombre d'entre eux ont été publiés par des journaux, revues, comptes-rendus des loges, etc.

[1] Le père de M. Carnot et son aïeul, le grand Carnot, étaient francs-maçons.

[2] Le *Bulletin du Grand-Orient* (avril 1895, p. 39) dans un article intitulé : *Le F∴ Félix Faure et les cléricaux* s'exprime en ces termes : « Le F∴ Félix Faure a été initié au Havre au grade d'apprenti en 1865; il est maître depuis 1868 et a toujours payé régulièrement ses cotisations à sa L∴ l'*Aménité.* Le F∴ Félix Faure est aujourd'hui le doyen des membres actifs de la Loge. »

Ministère Loubet (1892), 7 sur 10.

Ministère Ribot (7 déc. 1892), 7 sur 10, etc.

Enfin sous le président actuel, le *F.·. Félix Faure*, après les ministères Dupuy et Ribot qui comptaient chacun au moins 6 ou 7 francs-maçons, nous avons maintenant le ministère Bourgeois, le plus maçonnique de tous au dire même des organes de la secte.

De fait, sur 11 ministres, dix sont francs-maçons et la plupart francs-maçons des plus actifs.

Président du Conseil et ministre de l'intérieur le F.·. LÉON BOURGEOIS, membre de la loge *la Sincérité*, de Reims, président de la maç.·. Ligue de l'enseignement; franc-maçon des plus militants.

Ministre de la guerre : le F.·. G. CAVAIGNAC, membre de la loge *les Amis du progrès*, du Mans.

Ministre de la marine : le F.·. SIMON, dit E. LOCKROY, membre de la loge *la Justice*, de Paris, franc-maçon des plus sectaires.

Ministre de la justice et des cultes, le F.·. L. RICARD, initié probablement à la loge *la Parfaite égalité*, de Rouen.

Ministre des finances : le F.·. P. DOUMER, membre de la loge *Voltaire*, de Paris, récemment (1892-1895) membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France, et président du Convent maçonnique en 1892.

Ministre des affaires étrangères : M. BERTHELOT [1]. « Bien qu'il ne soit pas initié, il est comme s'il était des nôtres, » dit la *Revue maçonnique* (novembre 1895). Savant matérialiste, il présida naguère le banquet de la science athée organisé par la franc-maçonnerie.

Ministre de l'instruction publique : le F.·. COMBES, ancien élève du Grand-Séminaire d'Albi, puis, après avoir défroqué, médecin; membre et fondateur de la loge *la Tolérance*, à Pons (Charente-Inférieure), sectaire.

Ministre des travaux publics : le F.·. GUYOT-DESSAIGNE, membre de la loge *les Enfants de Gergovie*, de Clermont-Ferrand.

Ministre du commerce : le F.·. MESUREUR, fondateur et actuellement président de la *Grande loge symbolique*, franc-maçon des plus fanatiques.

Ministre de l'agriculture : le F.·. VIGER, membre de la loge les *Adeptes d'Isis-Montyon*, Orléans.

Ministre des colonies : le F.·. GUIEYSSE, membre de la loge *Nature et Philanthropie*, de Lorient.

Dans tous les ateliers, on le comprend, des batteries d'allégresse accueillirent l'avènement de ce ministère. « Jamais, dit la *Revue maçonnique* (novembre 1895), jamais un groupe si compact d'hommes ayant porté le symbolique tablier ne s'était trouvé au sommet du pouvoir politique. »

[1] Ce ministre, le seul qui ne fut point franc-maçon, vient d'être débarqué; il sera sans doute remplacé par un F.·.

Plus récemment (1er mars 1896) la secte proclamait de nouveau sa joie et son triomphe avec un cynisme étonnant. A la fête « solsticiale d'hiver » donnée au Grand-Orient par la loge *la Justice*, M. Nicolas, chef-adjoint du cabinet de M. Doumer, ministre des finances, et au nom de ce dernier, s'exprimait ainsi : « M. Gadaud (sénateur, ancien ministre) disait un jour que la République était la franc-maçonnerie découverte, et la franc-maçonnerie la République couverte. Je crois que cette formule n'a jamais été plus vraie qu'en ce moment; *il suffit, pour s'en convaincre, de lire la liste des ministres...* » Peu après M. Tinière, directeur de l'orphelinat maçonnique, ajoutait : « Si le conseil de l'ordre (du Grand-Orient) venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le conseil des ministres. La situation est exceptionnelle pour les maçons. On pourrait fonder une loge à l'Elysée, le nombre des maîtres serait suffisant, le vénérable serait tout indiqué [1] » (cité par les journaux le *Temps*, l'*Agence Nationale*, etc.).

Nous avons là comme le dernier progrès de quinze ans de maçonnisme [2].

Constatons encore que durant toute cette époque (1880 à 1896) les ministères les plus influents sur les destinées et l'avenir du pays sont confiés plus exclusivement à des francs-maçons et à des francs-maçons sectaires. *Instruction publique :* F.·. Jules Ferry à différentes reprises, F.·. Paul Bert, F.·. Bourgeois, F.·. Combes... *Ministère des finances*, presque toujours des francs-maçons : F.·. Rouvier, F.·. Peytral, F.·. Tirard à trois reprises différentes..., F.·. Doumer.

. . . . . . . . . . . . . . . .

Il va sans dire que, les loges détenant depuis si

[1] A cette même séance le colonel F.·. Sever, député du Nord, disait : « Il est urgent d'instituer un *Parlement maçonnique* siégeant à côté de l'autre Parlement et prêt à parer à tous les dangers. » Nous indiquerons tout à l'heure comment ce vœu est déjà en bonne partie réalisé.

[2] Ce dernier progrès a eu pour ainsi dire son épilogue officiel au cours du voyage de M. le Président de la République dans le midi et à Nice (mars 1896).

Aux réceptions publiques faites à M. le Président par les autorités civiles et religieuses on voyait les francs-maçons prendre rang comme les représentants d'un corps constitué ou d'une nouvelle religion d'Etat (*Journal des Débats*, 2 mars).

A Lyon un F.·. offrit à M. Félix Faure un bijou maçonnique, « bijou de notre Ordre, les Chevaliers du Temple. » Qu'auraient dit les feuilles officieuses « si l'archevêque de Lyon, qui venait présenter ses hommages au Président de la République immédiatement avant les dignitaires maçonniques, avait affublé M. Félix Faure d'un scapulaire ? » (Extrait des *Débats*.)

A Marseille, le F.·. Desmons, sénateur du Gard, présentant à M. Faure les francs-maçons de la ville et des pays circonvoisins, lui dit : « Nos loges se réjouissent avec toutes les loges de France de voir à la tête de la République française un des membres les plus éminents de la grande famille maçonnique... Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, au nom de nos vaillantes loges du midi... combien elles vous sont reconnaissantes d'avoir su appeler et maintenir à côté de vous le cabinet actuel dont les sentiments politiques, les aspirations sociales répondent si bien aux sentiments du pays. » Le Président remercie M. Desmons... Il connaît les sentiments de la franc-maçonnerie, « car il a pu, comme franc-maçon, les apprécier, les connaître et les aimer. »

longtemps les sommets du pouvoir, toutes les administrations du pays sont encombrées, de plus en plus, de juifs et de francs-maçons.

La franc-maçonnerie règne donc en souveraine par ses affiliés, par le *personnel gouvernemental.*

La secte cependant ne se contente pas encore de cette domination.

Les francs-maçons, même les plus dévoués, une fois devenus députés ou ministres, peuvent vouloir agir à leur guise, avec une certaine indépendance. Il ne faut pas qu'une pareille éventualité se produise ; il faut que, gouvernants et gouvernés, exécutent toujours les volontés de la *fédération* « qui doit être la maîtresse et non la servante des partis politiques. »

*Voici comment s'opère ce dernier asservissement :*

Les francs-maçons sont organisés. Le Grand-Orient de France ou fédération du rite français avec ses 18.000 maçons et ses 300 loges distribuées sur toute la surface du territoire forme un véritable Etat dans l'Etat.

Les loges envoient leurs délégués au grand *Convent* ou parlement maçonnique qui se réunit chaque année en septembre à l'Hôtel de la rue Cadet. Le grand *Convent* nomme le *Conseil de l'Ordre*, composé de 33 membres.

Celui-ci constitue le pouvoir exécutif et permanent de la maçonnerie. Son président actuel est le F.·. Lucipia (ancien membre de la Commune.)

Or le grand Convent de septembre 1891 a décidé (*Bulletin du Grand-Orient*, août-septembre 1891, page 470) que « le Conseil de l'Ordre convoquerait à l'hôtel du Grand-Orient, chaque fois que cela lui paraîtrait nécessaire, *tous les membres du Parlement* qui appartiennent à l'Ordre (maçonnique), afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons ainsi que l'*orientation politique* de la Fédération. Le Conseil de l'Ordre dirigera les travaux. »

Le Convent de 1891 indique immédiatement ce qu'on devra, dans la première réunion de cette nature, « exiger du gouvernement. »

Les décisions du Convent, renouvelées les années suivantes, sont mises à exécution, et le *Bulletin du Grand-Orient* de juin 1895 rend compte d'une de ces réunions sous le titre de : « *Les francs-maçons du Parlement au Grand-Orient de France.* » Suit le texte que voici : « Pour obéir aux prescriptions de la dernière assemblée générale, le *Conseil* a réuni le mois dernier au Grand-Orient les sénateurs et députés qui appartiennent à l'Ordre. — Cette réunion a donné les meilleurs résultats. Un nombre très important de nos FF.·. du Parlement étaient sur les colonnes... Les noms des quelques FF.·. qui, convoqués, ne sont pas venus et ne se sont pas excusés, seront envoyés à leurs loges ainsi que l'a promis le Conseil... Le secret maç.·. a été respecté et aucune indiscrétion n'a été commise. »

Ces révélations, extraites du journal officiel de la franc-maçonnerie, nous montrent le procédé très simple qui met le gouvernement de la France aux mains de la secte : le Conseil de l'Ordre réunit d'office à la rue Cadet les francs-maçons membres du Parlement — ceux qui manquent à l'appel sont dénoncés à leurs loges, — là il leur communique officiellement « l'orientation politique » qu'ils doivent suivre et les mesures qu'ils doivent « exiger » du gouvernement ; puis les francs-maçons, maîtres de la majorité, imposent cette orientation et ces mesures aux ministres et au pays. En apparence, c'est l'Elysée qui gouverne avec le conseil des ministres ; en réalité, c'est la rue Cadet.

Mais, remarquons-le bien, si indubitable, si évidente que soit l'action toute puissante de la secte, elle n'en est pas moins une domination occulte, ténébreuse. Ce que nous en révélons ici reste inconnu à la masse du peuple français. Les ministres, les députés se gardent bien (en général du moins) de déclarer franchement leur maçonnisme, d'avouer à ciel ouvert qu'ils obéissent aux ordres du Grand-Orient et exécutent ses projets. « Nous sommes une société secrète, agissant secrètement », écrivait le F.·. Colfavru, député, président du Conseil de l'Ordre. Ils savent bien en effet que le peuple se révolterait à l'idée d'être mené ainsi par les chevaliers Kadosch des arrières-loges.

L'action maçonnique conserve donc le caractère odieux d'un complot ourdi dans l'ombre par des malfaiteurs... Et de fait, nous le dirons, ils trament un grand crime : l'assassinat moral et physique, non pas d'un homme seulement ou d'un souverain, mais d'un peuple, la France.

Dénoncer ce complot est faire œuvre de salut public.

### § II. — *Quels sont les instigateurs secrets, les meneurs du complot maçonnique ?*

Ceux qui coopèrent aux desseins de la franc-maçonnerie d'une manière plus ou moins inconsciente peuvent s'appeler légion. Il s'en trouve même un grand nombre qui, trompés par les grands mots de tolérance, de liberté, de progrès, ne savent aucunement ce qu'ils font. Mais les acteurs conscients, les vrais meneurs, ceux qui pénètrent le but et le plan, ceux qui, après l'avoir conçu et organisé, dirigent, avec une habileté si tenace et si persévérante, le vaste complot, ceux-là qui sont-ils et où sont-ils ?

D'abord l'instigateur premier et l'âme du complot, disons-le avant tout, n'est autre que *le démon lui-même.*

On peut le conclure déjà d'une certaine manière des paroles prophétiques de N.-S. J.-C., annonçant à travers les âges les attaques des puissances de l'enfer contre l'Eglise, *portæ inferi*. Or, il n'y a pas actuellement contre l'Eglise d'attaques plus violentes et plus universelles que celles des sectes maçonniques. Elles doivent donc être inspirées et soutenues par le démon.

Mais nous avons sur ce point, absolument nette

et précise, la déclaration infaillible de Léon XIII. Dans son Encyclique *Humanum genus* contre les francs-maçons, le Souverain Pontife, après avoir dépeint les deux camps qui luttent sur la terre l'un contre l'autre : l'Eglise de J.-C. et le royaume de Satan, ajoute que de nos jours « les fauteurs du mal semblent s'être coalisés dans un immense effort sous l'impulsion et avec l'aide d'une société très répandue et fortement organisée, la société des francs-maçons : *auctore et adjutrice ea quam Massonum appellant... societate* ». Ce sont eux qui forment donc l'armée du mal, commandée, soutenue, dirigée par Lucifer pour combattre la Cité de Dieu.

Ce que Léon XIII proclame ainsi théoriquement comme docteur de l'Eglise, des révélations récentes sont venues le confirmer par des faits ; elles nous font connaître les manifestations visibles et fréquentes de cette action du démon dans les loges maçonniques.

On sait en effet maintenant qu'au-dessus de la maçonnerie ordinaire il y a la haute maçonnerie connue sous le nom de *palladisme*.

Le rite palladique a été fondé à l'instigation de Mazzini par le célèbre maçon américain Albert Pike, souverain commandeur, grand maître du suprême Conseil de Charleston. Il intitula son œuvre *rite palladique,* en l'honneur de son Palladium infernal, le Baphomet, idole monstrueuse représentant Lucifer. — L'acte de création de la haute maçonnerie fut daté du 20 septembre 1870, jour de la destruction du domaine temporel de la papauté.

Voici en deux mots l'organisation du palladisme sous son fondateur : trois grands centres — *dogmatique* à Charleston — *administratif* à Berlin — *politique* à Rome. A Charleston, Albert Pike eut l'autorité dogmatique, il fut souverain pontife de la maçonnerie universelle et président du suprême directoire dogmatique composé de dix maçons des plus haut gradés formant en quelque sorte le collège des cardinaux du nouveau pape. Le chef d'action politique à Rome fut d'abord Mazzini puis Lemmi ; le délégué administratif à Berlin, Findel.

Le *Palladisme* prit rapidement une grande extension, divisé en 77 *provinces triangulaires* qui sont dans le monde entier comme les archidiocèses de la haute-maçonnerie et renferment chacun un certain nombre d'ateliers palladiques appelés *triangles*. En France, il y a deux provinces triangulaires, et, d'après le recensement de 1893, cent soixante-deux triangles, dont huit à Paris.

En ces derniers temps certains changements eurent lieu, non sans secousses, dans l'organisation du Palladisme.

Par haine contre l'Eglise catholique, les délégués des provinces triangulaires, réunis à Rome pour l'élection d'un nouveau chef de la franc-maçonnerie universelle, décrétèrent, le 20 septembre 1893, le transfert de la suprême autorité maçonnique de Charleston à Rome, afin d'opposer ainsi plus directement au pape de Jésus-Christ le pape de Satan [1], et ils nommèrent souverain pontife le juif Adriano Lemmi.

Un certain nombre de hauts maçons et de maîtresses templières se révoltèrent contre ce choix ; beaucoup d'autres trouvèrent mauvais que l'on confiât l'argent destiné à la propagande palladique à un juif condamné autrefois pour vol.

Le compromis de Leipsig, imaginé par Findel, résolut le différend : le pouvoir suprême, autorité dogmatique et administrative, resterait à Rome, aux mains de Lemmi ; mais Charleston, devenu suprême directoire exécutif, aurait la gestion des fonds et servirait à Lemmi une sorte de liste civile. — Le compromis fut ratifié en 1894 par la majorité des triangles. Mais une notable minorité, sous l'impulsion principale de la célèbre maîtresse templière, miss Diana Vaughan, refusa de se soumettre à Lemmi et se constitua comme fraction indépendante en prenant le nom de *Palladisme libre et régénéré*.

L'organisation et l'historique du Palladisme que nous venons d'indiquer ont été connus d'abord en partie par certains ouvrages de Léo Taxil, d'Adolphe Ricoux, de Mgr Meurin, puis, avec plus de détails, par les révélations du docteur Bataille [2], de M. de la Rive, et par celles surtout de plusieurs francs-maçons de haut grade qui, grâce à une merveilleuse disposition de la divine Providence, se sont convertis à Dieu et viennent dévoiler au grand jour, dans l'intérêt de la bonne cause, tous les secrets de la secte maudite qu'ils ont parfaitement connue.

Ces convertis sont, entre autres, Jean Kostka (auteur de *Lucifer démasqué),* le docteur Margiotta, et surtout miss Diana Vaughan.

Cette dernière avait été déléguée par le convent palladiste indépendant de Londres, du 21 janvier 1895, pour faire un essai de propagande *publique* du culte de Lucifer. Dans ce but, elle fonda à Paris une revue mensuelle intitulée : *Le Palladium régénéré et libre, lien des groupes lucifériens indépendants*. On lui doit aussi le *Recueil officiel des principales prières lucifériennes,* publié de même à Paris.

Trois numéros de la *Revue* parurent : mars, avril et mai 1895. Puis, par la protection de la

[1] Léon XIII lui-même signale le fait du siège maçonnique établi à Rome. Dans sa lettre de protestation contre les fêtes sacrilèges du 20 septembre 1895, vingt-cinquième anniversaire de la chute du pouvoir temporel, le Souverain Pontife écrit : « Dans son sein (dans la ville de Rome) se répandent toutes les doctrines les plus perverses ; la personne et le ministère du Vicaire de Dieu sont impunément vilipendés ; la libre pensée se dresse contre le dogme catholique et *le Siège maçonnique contre la Chaire de Saint Pierre...* Est-ce là peut-être le triomphe de la cause italienne ou n'est-ce pas plutôt l'avènement de l'apostasie ? » (Lettre au cardinal Rampolla, 8 octobre 1895).

[2] *Le diable au XIXe siècle par le docteur Bataille* a été beaucoup critiqué ; quoiqu'il en soit de ces critiques, l'ouvrage renferme des documents dont la valeur et l'authenticité ont été pleinement confirmés par ailleurs.

très sainte Vierge et l'intervention de Jeanne d'Arc, l'ardente luciférienne se convertit, fut baptisée... Maintenant, dans sa *Revue* qui a pris le titre de *Mémoires d'une ex-palladiste,* parfaite initiée, indépendante, elle se donne pour mission de dévoiler la secte et de la combattre [1].

Quiconque a suivi miss Diana Vaughan dans ses errements et dans son retour à Dieu ne peut s'empêcher d'admettre sa grandeur d'âme, sa bonne foi, sa sincérité. Ces qualités lui ont valu d'être préservée de la boue des arrière-loges et d'obtenir le don de la foi.

Son Eminence le cardinal Parocchi, cardinal-vicaire de Léon XIII, à Rome, si entendu dans les questions maçonniques, écrivait le 16 décembre dernier (1895) à la néophyte récemment convertie : « Sa Sainteté m'a chargé... de vous envoyer de sa part une bénédiction spéciale... Depuis longtemps mes sympathies vous sont acquises. Votre conversion est l'un des plus magnifiques triomphes de la grâce que je connaisse. Je lis en ce moment vos *Mémoires* qui sont d'un intérêt palpitant... Croyez que je ne vous oublierai pas dans mes prières... De votre côté, ne cessez pas de remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ de la grande miséricorde dont Il a usé envers vous... Tout vôtre dans le cœur de Jésus « L.-M., Card.-Vicaire. »

Après avoir cité cette lettre, miss Diana ajoute : « Oh ! oui, ma pensée de toute heure est une action de grâces... En reproduisant les lignes qu'on vient de lire, je renouvelle mon acte d'humble soumission au Saint-Siège, rétractant d'avance tout ce qui, dans mes faits et écrits, ne serait pas jugé absolument conforme à la doctrine et aux enseignements de ma sainte Mère l'Eglise. »

Par les différents témoins que nous venons de nommer, et spécialement par le dernier, miss Diana Vaughan, trois faits sont attestés d'une manière irrécusable pour tout homme sincère qui a les pièces en main :

*Premier fait.* — Tandis que dans les loges ordinaires le démon se cache sous la dénomination vague et équivoque de grand Architecte de l'Univers, dans les triangles du Palladisme il déchire les voiles et se fait ouvertement adorer.

Les Palladistes, sous l'influence du démon, professent la doctrine manichéenne du dualisme de la divinité : *Lucifer* Dieu-Bon, — *Adonaï* (le Dieu des chrétiens) Dieu-Mauvais. Et c'est à Lucifer qu'ils rendent un véritable culte, avec des rites et des prières qui sont une contrefaçon du culte et des prières catholiques : *Dilecte Pater, — Ave, Eva, — Credo in Deum generatorem* [2] *— Gloria Lucifero Victori. — Consécration au Dieu-Bon. — Signe de la croix palladique, etc.* (dans le *Recueil officiel des prières Lucifériennes*, page 10.)

Ajoutons que le culte palladique est entremêlé de blasphèmes contre Dieu, de profanations sacrilèges et de lubricités éhontées.

*Deuxième fait.* — L'action du démon ou des démons se manifeste fréquemment dans la Haute-Maçonnerie d'une manière visible et palpable.

Ce sont surtout les parfaits initiés, voués à Satan par des promesses formelles, qui deviennent l'objet de ces manifestations.

Dans tous les siècles de l'Eglise, on ne saurait le nier, il y a eu des faits de cette nature, il y a eu aussi des hommes entrant ainsi en relation directe avec le démon. De nos jours, le Palladisme constitue une sorte d'organisation permanente où se forment ces hommes et où ils s'unissent entre eux pour le mal. D'autre part, les loges maçonniques ordinaires sont, ainsi que le remarque Jean Kostka, comme les petits séminaires où se recrutent les futurs suppôts de Satan.

Miss Diana Vaughan atteste, après bien d'autres, l'action et l'intervention manifestes du démon dans la Haute-Maçonnerie. Elle les a connues comme parfaite initiée, elle les a expérimentées personnellement. — Son témoignage possède tous les caractères de crédibilité que peut exiger une saine critique.

*Troisième fait.* — Les loges des différents rites maçonniques sont subordonnées aux arrière-loges et dépendent actuellement du chef suprême élu par les triangles, du juif Adriano Lemmi.

Ce dernier fait, que les francs-maçons ont le mot d'ordre de nier, a été remis en pleine évidence par une publication retentissante que fit récemment Miss Diana Vaughan quand elle était encore luciférienne. Au numéro d'avril 1895 de sa *Revue* elle inséra — pour la réfuter — la « voûte encyclique » de Lemmi contre Jeanne d'Arc. Or ce document — où il jette la boue à l'héroïne — Adriano Lemmi l'intitule : *Voûte encyclique du Suprême Directoire Dogmatique ;* il déclare l'adresser non seulement aux *parfaits initiés* de la France, mais à *ceux des Deux-Mondes ;* il leur prescrit de donner le mot d'ordre partout ; il date sa circulaire de la première année de son *Souverain Pontificat.*

Les francs-maçons furent atterrés par la divulgation de cette pièce dont ils ne peuvent nier l'authenticité, et ils jetèrent les hauts cris contre la révélatrice. Mais le coup est porté, et la preuve de leur subordination au *juif Lemmi,* Souverain Pontife de la franc-maçonnerie universelle, demeure faite.

Ajoutons ici que les juifs sont nombreux dans les loges, dans les hauts grades surtout, et que leur influence y est considérable. Des ouvrages spéciaux l'ont démontré : *(La Synagogue de Satan,* par Monseigneur Meurin. — *Le Juif dans la franc-maçonnerie,* par A. de la Rive). — Maintenant nous avons au complet les éléments

[1] *Les Mémoires d'une ex-palladiste, parfaite initiée, indépendante,* par Miss Diana Vaughan, revue mensuelle, se publient chez M. Pierret, éditeur, rue Etienne-Marcel, 37, Paris. Prix 12 fr. par an.

[2] Voici comment se termine le *Credo* luciférien : « ...Je crois au triomphe futur... du bien sur le mal, *du Grand Architecte de l'Univers, notre Dieu,* sur Adonaï, le Dieu des prêtres. Ainsi soit-il ! »

de solution de *notre question,* et nous pouvons embrasser d'un coup d'œil tout l'*organisme* du complot franc-maconnique : son instigateur suprême est le démon qui dirige, souvent d'une façon manifeste et visible, les triangles lucifériens ; ceux-ci commandent aux loges maçonniques des différents rites qui leur sont tous subordonnés; et enfin les francs-maçons, en trop de pays, mènent les gouvernements, les Chambres et les ministres.

§ III. — *Quel but poursuivent les meneurs secrets du Complot, suivant quel plan, par quels moyens ?*

Le but dernier voulu par l'instigateur suprême, par le démon, est de se faire adorer, *si cadens adoraveris me*, de se faire adorer universellement.

Ce but, d'un orgueil insensé, il le découvre aux parfaits initiés des triangles palladiques. Nous le trouvons nettement marqué, avec les moyens de l'atteindre, dans la *Voûte encyclique* d'Albert Pike, du 15 août 1871.

Ce document, apporté en France par Miss Diana Vaughan, a tous les caractères les plus manifestes d'authenticité [1].

Un an après la fondation du Palladisme, Mazzini, le chef d'action politique, demanda au Souverain-Pontife de la Franc-Maçonnerie universelle un plan de campagne précis en vue de la destruction du catholicisme. Albert Pike en délibéra avec ses dix conseillers de Charleston et, inspiré sans doute par le démon lui-même, traça la tactique à suivre, « avec les conclusions légitimes qui, de ce jour, auront force de loi » pour tous les F∴ du monde.

Donnons, de cette pièce officielle fort longue, les passages les plus importants qui se rapportent à notre sujet et à la France.

Il y est dit expressément : « Lucifer, Dieu-roi, verra le monde entier se consacrer à lui et l'adorer. »

Voilà le but à poursuivre bien déterminé.

Mais, ajoute le promoteur du culte du démon « L'enfantement de la religion de Lucifer, Dieu-Bon, s'établissant sans rivale sur le globe terrestre, ne saurait être une opération instantanée, ni d'un an, ni d'un lustre, ni d'un siècle. L'œuvre durable est celle qui se crée par progression lente. »

Il y aura donc « progression lente » pour établir la religion de Lucifer, et l'établir suivant son plan d'action tracé d'avance, imposé à tous les parfaits initiés.

Les instructions secrètes données dans ce but, par le chef de la Franc-Maçonnerie universelle — ne craignons pas de le dire — jettent une vive lumière sur tout l'ensemble et la marche des événements contemporains.

Albert Pike passe en revue l'univers entier au point de vue religieux.

Les millions de payens, il les compte presque comme conquis à son maître; les protestants, il les estime peu éloignés de la vraie lumière : chez eux le palladisme recrute ses plus nombreux adeptes. La lutte principale se concentre donc contre le catholicisme, et au sein du catholicisme contre Rome et le pape.

Cette dernière pensée, nous la trouvons exprimée aussi par le démon lui-même dans une *dictée médianimique* récente, citée par Jean Kostka. « En ce moment, dit Lucifer, j'ai toute la terre dans ma pensée, tous les gouvernements, toutes les lois. Eh bien! je tiens les cordes de tout le mal qui se prépare. Et je ne fais rien qui ne soit contre cet homme, ce prêtre, ce vieillard, le PAPE. » (*Lucifer démasqué,* page 272.)

L'auteur, un converti, jadis franc-maçon de haut grade et membre du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, dit de son côté : « La destruction du catholicisme, en commençant par le renversement du trône apostolique et de la Papauté, *voilà le grand secret des loges.* Il n'y en a pas d'autres. » (*Lucifer démasqué,* page 232.)

Nous constatons donc partout la haine du démon contre l'Eglise catholique et spécialement contre Rome. Cette haine, qu'il inspire depuis bien des années, plus violente que jamais, aux chefs et aux meneurs de la *franc-maçonnerie,* nous donne la clef des faits principaux de la POLITIQUE INTERNATIONALE au temps présent.

Tout d'abord, *œuvre essentiellement maçonnique,* on le comprend, que la *guerre d'Italie* avec ses conséquences : l'unité italienne et la destruction du pouvoir temporel. Toute cette grande entreprise a été tramée, poursuivie, menée à son dernier terme par les sociétés secrètes ; ses acteurs les plus influents furent des francs-maçons de hauts grades. Le livre récent de Margiotta : *Adriano Lemmi,* donne de ces vérités désormais acquises les preuves documentées. On connaît les paroles de Mazzini : « L'unité de l'Italie n'a jamais été considérée par nous comme un but, mais comme un moyen. » Et ces autres du F∴ Crispi 33e et palladiste : « Nous sommes allés à Rome pour abattre cet arbre dix-huit fois séculaire du catholicisme. »

Ensuite, *œuvre essentiellement maçonnique* aussi, l'abaissement actuel de la France et la *triple alliance* ourdie contre elle.

Depuis Charlemagne, la France a pour rôle historique de défendre l'Eglise et le Pape en Europe, de protéger la foi catholique par son influence, de la propager par ses missionnaires dans le monde entier. Attaquer, affaiblir la France, c'est donc, par contre-coup, attaquer, affaiblir l'Eglise. Par suite, ils sont dans la logique des choses, les sentiments de Lemmi, chef actuel de la maçonnerie,

[1] Il est reproduit intégralement dans *Le diable au* XIXe *siècle,* par le docteur Bataille (t. II, p. 594) ; mais d'autres initiés le signalent avant et après lui.

disant : « J'ai deux haines au cœur : Dieu et la France. »

Comme conséquence, dans le domaine politique, il n'y a rien d'étonnant que l'Italie une, qui doit son existence aux armes et au sang français, mais dont le gouvernement est aux mains des francs-maçons, se soit empressée si lestement, pour témoigner sa reconnaissance à la France, de s'unir à ses pires ennemis, dans le but de la démembrer quelque jour et de la détruire. La triple alliance est donc l'œuvre et l'œuvre odieuse de la franc-maçonnerie. Ces évènements parlent assez haut au patriotisme de tout Français de bon sens. Ils lui montrent pourquoi et combien l'association maçonnique — d'importation étrangère chez nous — est et reste, dans le domaine si important de la politique internationale, fatalement toujours et partout *anti-française*. (V. le livre si vrai et si documenté : *La franc-maçonnerie, ennemie de la France*, par Louis Martin.)

Revenons maintenant aux instructions secrètes d'Albert Pike et donnons-en la suite qui se rapporte à la POLITIQUE INTÉRIEURE des Etats.

Il s'agit, on se le rappelle, pour le chef du Palladisme et de la franc-maçonnerie universelle, d'arriver à établir dans le monde le règne et le culte de Lucifer. « La tactique est variable, dit-il, suivant les pays. » Contre l'Eglise catholique et dans les pays où domine l'élément catholique romain (c'est le cas pour la France) que faudra-t-il faire ?

« L'expérience démontre, déclare Albert Pike, que peu nombreuses sont les âmes privilégiées qui s'arrachent d'un bond à l'abîme de l'obscurantisme (foi catholique) pour prendre leur vol hardi » jusqu'au culte du Dieu-Bon (Lucifer).

Par conséquent (ce sont ses propres paroles) « *l'œuvre principale est celle qui a pour but de transformer les catholiques romains en libres-penseurs déistes*. Nous devons nous y appliquer de toutes nos forces. *Car ce sera la transition du plus grand nombre.* »

Ce but secondaire étant ainsi précisé, quels moyens devra-t-on employer afin d'amener les peuples « à la libre pensée déiste, » à cet « état de transition du catholicisme au culte de Lucifer ? »

Les voici en substance d'après le chef de la franc-maçonnerie universelle.

D'abord « il faut conquérir le *siège du gouvernement* de ces peuples ; tout est là. »

Ensuite « soit dans les Républiques, soit dans les Etats monarchiques, nous devons faire promulguer des *lois annihilant partout l'influence des prêtres* de la superstition... faire *disparaître tout ce qui est moine ou nonne...* Dans l'ordre intellectuel spécialement, il faut obtenir des pouvoirs publics *la neutralité de l'école*, afin que le prêtre ni aucun de ses auxiliaires n'y pénètre plus désormais... *La neutralité nous suffit*, c'est-à-dire l'étouffement de toute tendance à insinuer dans les jeunes cerveaux les faux dogmes adonaïtes. Il existe en effet dans l'âme un sentiment inné... qui fait comprendre instinctivement l'existence d'un être suprême. Ce sentiment... flottera d'abord dans la demi lumière d'un déisme vague ; puis quand l'heure sera venue où le Dieu Bon se montrera seul vraiment digne des adorations de l'humanité, c'est à lui qu'iront toutes les aspirations indécises des enfants devenus hommes, et ainsi, en éloignant d'Adonaï l'enfance et l'adolescence, nous vouerons à Lucifer, par le seul fait du penchant de la nature, la maturité des nouvelles générations. »

Nous avons là, le lecteur l'aura compris, comme le dernier mot sur l'infâme perversité et le but final vraiment satanique de la prétendue neutralité des écoles.

Le Souverain-Pontife des francs-maçons ordonne ensuite d'employer dans toute son étendue l'*action de la presse :* journaux, pamphlets, satires, pour discréditer la religion catholique et faire déserter les églises... en multipliant d'autre part les sociétés de plaisir.

En particulier, « par tous les moyens législatifs et autres, dit-il, on restreindra le *recrutement du sacerdoce catholique romain.* »

Ce n'est pas assez. Pour avilir et exterminer ce « sacerdoce catholique romain, » Pike ne recule pas devant les prescriptions les plus grossièrement immorales. « On accomplira, poursuit-il, une œuvre salutaire en donnant aux jeunes prêtres la connaissance réelle de la vie. *Il sera nécessaire d'avoir des femmes sûres* qui se dévoueront à les initier... aux joies suaves que la barbarie papale leur interdit... Les résultats à obtenir ainsi seront fructueux. »

Et quels seront-ils ces « résultats fructueux ? »

« Il se produira de deux choses l'une : ou le prêtre adonaïte, une fois qu'il aura goûté aux joies suaves..., se retirera du clergé et... (scandale public) ; ou bien il demeurera dans la caste sacerdotale, et alors il sera bientôt à nous secrètement, non comme allié, mais *comme tout à fait nôtre*, et nous rendra les plus précieux services pour miner le temple d'Adonaï. »

Une plume française se refuserait à transmettre, même en un document secret, des ordres aussi formels de cynique corruption avec ses « résultats fructueux. » Mais le chef américain de la maçonnerie universelle a, on le voit, toutes les audaces.

Il conclut : « De n'importe quelle façon et en toutes circonstances il faut faire le vide autour du prêtre catholique romain... Il faut que ce clergé soit de plus en plus honni, conspué..., diminué en nombre, sans s'arrêter à aucune considération pour obtenir ces effets... On préconisera hardiment et partout, comme on le ferait pour une doctrine, ce mot d'ordre anti-catholique romain : *pas de prêtre à la naissance, pas de prêtre au mariage, pas de prêtre à la mort*, et on favorisera la création de toute association de solidaires établie avec ce programme...

« C'est la marche à suivre pour l'ensemble des pays du groupe chrétien. »

Ces instructions secrètes ont été imposées, nous l'avons dit, aux parfaits initiés par le chef de la maçonnerie universelle en 1871.

Voilà un fait qui nous donne la cause cachée mais réelle de l'*étonnante uniformité* des attaques, dirigées dès lors contre l'Eglise catholique, dans le monde entier. Partout nous voyons sévir la même rage d'anti-cléricalisme, de persécution des religieux, d'ostracisme contre le prêtre, de laïcisme, de neutralité des écoles et de l'enseignement. Le mot d'ordre était venu de haut.

Les frans-maçons français pour leur part ont fidèlement exécuté le programme. Il suffit pour le constater de mettre en regard leurs actes d'un côté, la « Voute encyclique de 1871 » de l'autre.

Ils ont réussi d'abord, par l'avènement du F.·. Jules Grévy à la présidence de la République, *à s'emparer du pouvoir*. « Tout est là, » avait dit A. Pike.

Puis, comme le prescrit pour les pays catholiques le document de 1871, ils ont entrepris, par une série de lois et de mesures persécutrices, l'infâme campagne de *déchristianisation de la France*.

Dans la brochure que nous avons signalée en commençant : *Le Complot franc-maçonnique et le droit d'accroissement*, on trouvera tous les détails de cette entreprise des francs-maçons pour arriver à tuer la foi et la religion en France. « C'est, y est-il dit, un ensemble satanique de ruse perfide et de violence brutale où, sous les fausses étiquettes d'égalité, de libéralisme et de progrès, se cachent les plus grands crimes qui aient été commis dans notre siècle, crimes perpétrés par les pouvoirs publics eux-mêmes, crimes innombrables s'accumulant depuis quinze ans dans le pays entier, crimes contre Dieu, contre la conscience, contre la justice, contre toutes les libertés les plus inviolables du chrétien et du citoyen. »

Nous renvoyons nos lecteurs à cette brochure [1]. Ils y verront, avec preuves documentées à l'appui, les actes successifs du *complot :*

Complot maçonnique contre le *pouvoir chrétien* en France, c'est-à-dire apostasie nationale.

Complot contre *l'enseignement chrétien* : écoles primaires sans Dieu, lycées, lycées de filles.

Complot contre *l'armée :* aumônerie supprimée.

Complot contre *la famille chrétienne :* divorce.

Complot contre *les malades* et *les pauvres :* sœurs chassées de l'hôpital, bureau de bienfaisance laïque.

Complot contre *les ouvriers :* laïcisation de l'atelier.

Complot contre *le clergé* et *les religieux* : prêtres sac au dos, loi d'abonnement.

[1] *Le complot franc-maçonnique et le droit d'accroissement*, par Gabriel Français. Maison de la Bonne-Presse, 8, rue François Ier, à Paris, 0 fr. 15 l'exemplaire. Remises ordinaires : 15/12, 70/50, 150/100, 800/500, 2000/1000.

Complot contre *l'Eglise même :* dénonciation prochaine du Concordat et vol du budget des cultes.

Enfin — suivant un mot des sectaires eux-mêmes qui résume le tout — *suppression de l'Eglise dans l'Etat*.

Tel est le terme où ils veulent aboutir.

Remarquons-le bien toutefois. Le plus grand nombre de nos francs-maçons français, imparfaitement initiés, ne savent pas qu'en tout cela ils ne font qu'exécuter les ordres du palladiste A. Pike ; ils ne savent pas surtout que cette déchristianisation du pays par la libre-pensée, dont ils sont si fiers, n'est, dans le plan secret, qu'un état de transition, un acheminement vers l'adoration et le culte de Lucifer.

Ils devraient savoir du moins et comprendre enfin quelles ruines morales et matérielles ils accumulent par là sur notre malheureuse patrie.

§ IV. — *Quels sont, en France, les effets désastreux du règne et de l'action maçonniques ?*

Effets tristement manifestes, qu'il suffit d'indiquer en peu de mots.

Lucifer, dans la dictée médianimique dont nous avons déjà cité quelques mots, disait : « Je couvre le monde de ruines, je l'inonde de sang et de larmes, je déforme ce qui est beau, je souille ce qui est pur, je renverse ce qui est grand, je fais tout le mal que je puis faire, et je voudrais pouvoir l'augmenter jusqu'aux porportions de l'infini. Je suis tout haine, tout haine, rien que haine... Moi aussi j'ai mon Eglise. Dans mon Eglise il y a la Compagnie de Satan, comme chez vous il y a la Compagnie de Jésus. Sais-tu qui c'est ?... Eh bien ! ce sont les francs-maçons. Mais ils ne peuvent rien contre l'Eglise, que la persécuter comme Néron, comme Dioclétien, comme Julien, comme les Jacobins. Après, après ! Qu'est-ce qui m'en revient ? Je suis vaincu d'avance. Et cependant j'ai toujours gagné cela que je lui tue des âmes, je lui tue des âmes ! des âmes immortelles ! des âmes qu'il a payées sur le Calvaire ! » (*Lucifer démasqué*, par Jean Kostka, p. 270).

Les effets de l'action franc-maçonnique sont résumés dans ces terribles paroles.

Le but de se faire Dieu, de se faire adorer, de propager son culte dans le monde entier, — but que le démon propose (nous l'avons vu) aux parfaits initiés du Palladium, — il sait bien qu'il ne l'atteindra que très partiellement et pour le malheur de ses adorateurs ; il sait « qu'il est vaincu d'avance. » Mais du moins — et cela très certainement — il assouvit sa haine, il perd les âmes, il couvre le monde de ruines. *Diabolus homicida erat ab initio.*

L'œuvre de ruines, le démon la veut pour le corps et l'âme des individus ; il la poursuit aussi et l'atteint dans les temps modernes à l'aide de la

franc-maçonnerie, « la Compagnie de Satan, » POUR LES PEUPLES ET LES NATIONS.

En France, cette œuvre de destruction s'aggrave dans des proportions effrayantes depuis vingt ans, comme conséquence surtout de l'action anti-chrétienne de la secte. « Pauvre France, s'écrie Léon XIII, Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait si cette législation (persécutrice), loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation qui aboutirait à arracher au cœur et à l'esprit des Français la religion qui les a faits si grands » *(Lettre de S. S. Léon XIII* aux catholiques français).

Abîme de maux, en effet, on ne le constate que trop maintenant déjà.

*Ruine religieuse* d'abord, la plus grave, la plus déplorable de toutes : perte de la foi et de la vie surnaturelle dans des millions d'âmes françaises pour leur éternel malheur.

*Ruine morale* ensuite, conséquence de l'irréligion croissante, de l'action corruptrice des loges, de leur presse immonde, des lois maçonniques, des écoles sans Dieu. L'augmentation de la criminalité et du vice se constate d'année en année par les statistiques judiciaires. La jeunesse et l'enfance même sont envahies.

*Ruine financière* s'ajoutant aux autres ruines : dette croissante, impôts écrasants plus qu'en aucun pays, agonie de l'agriculture, spéculations, chantages, escroqueries gigantesques (Le Panama, p. ex.), dont les grands acteurs sont toujours des juifs et des francs-maçons.

*Ruine* enfin qu'on peut appeler *nationale* et qui consiste dans la diminution en France de la natalité. Tandis que dans les autres pays la population est en croissance, chez nous, non seulement elle n'augmente plus, mais ces dernières années elle diminue. C'est donc le douloureux présage du désastre national qui nous menace dans un avenir prochain, de n'être plus comptés au rang des grands peuples.

Cette dernière ruine est, comme les autres, l'effet de l'action anti-chrétienne de la secte, puisque les parties catholiques de la France résistent encore, et elles seules, au fléau de la dépopulation.

D'autre part, tandis que la maçonnerie affaiblit ainsi et tue la France à l'intérieur, elle rebute, par le radicalisme et le socialisme du gouvernement, les nations européennes qui seraient nos alliées naturelles ; elle nous isole donc et nous livre en proie facile à la maçonnique triple-alliance.

Voilà dans leurs grandes lignes les conséquences du règne de la franc-maçonnerie en France.

On ne saurait le proclamer trop haut à la face du monde entier : la secte maudite accumule dans notre pauvre pays toutes les ruines, non seulement religieuses, mais encore matérielles et morales.

La France elle-même ne survivra pas longtemps au meurtre de la France chrétienne que le complot franc-maçonnique est en train de consommer.

§ V. — *Enfin, pour aller au pratique, comment les catholiques zélés et particulièrement les prêtres peuvent et doivent-ils porter remède à un si grand mal ?*

Léon XIII indique le remède par excellence : « En premier lieu, dit-il aux évêques et aux prêtres, arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre, faites-la voir telle qu'elle est... instruisez vos peuples, faites-leur connaître les artifices des sectaires, la perversité de leurs doctrines, l'infamie de leurs actes » (Encyclique *Humanum genus)*.

Cette campagne de diffusion de la lumière, afin d'éclairer le peuple et surtout les *électeurs* sur le compte des francs-maçons, voilà le principal, et on pourrait presque dire le tout de la lutte actuelle.

Pour dominer, comment s'y prennent les sectaires ?

— Après avoir dit hypocritement qu'ils ne s'occupaient ni de religion ni de politique, ils ont fini par avouer (dans leurs loges du moins) qu'ils ne faisaient que cela, et leur action politique s'exerce d'abord et avant tout par les *élections*.

Les francs-maçons savent parfaitement que celui qui est maître des élections est maître du pays. En hommes pratiques, ils ont donc les élections pour objectif principal.

Aussi chaque loge n'est-elle en réalité qu'un comité électoral permanent destiné à faire entrer dans les différents corps électifs le plus possible de francs-maçons et d'amis des francs-maçons. Le Grand-Orient de Belgique a tracé dès 1855 la marche à suivre à cet effet dans chaque loge. Mais les loges cachent leur jeu. En France, c'est d'ordinaire un comité opportuniste ou radical, doublure de la loge, qui paraît extérieurement et, sans le dire, agit pour elle, signe les proclamations, provoque les réunions électorales... Dans ces réunions le candidat que les ff.·. ont désigné à l'avance, est proposé, puis acclamé par des comparses. Le lendemain, au nom de la discipline républicaine (c'est-à-dire maçonnique), on enjoint aux autres électeurs de s'incliner devant le choix du congrès, et le tour est joué.

Ces manœuvres électorales ne réussissent que trop ; grâce à elles se produit depuis des années cette duperie colossale d'une nation en immense majorité honnête, amie de la paix sociale et religieuse, nommant malgré cela un parlement de libres-penseurs et de francs-maçons qui prennent à tâche de détruire la religion en divisant et en ruinant le pays.

Il ne faut pas que cette anomalie, cette duperie désastreuse, arrive à se perpétuer en France.

Par suite, on devra sans doute, au moment même des élections, avoir à cœur de déjouer les manœuvres et hypocrisies maçonniques, exiger de chaque candidat des déclarations nettes et précises : est-il franc-maçon, oui ou non ? est-il, oui ou non,

l'ami, le protégé des loges, le partisan de leur programme ?

Mais avant tout il est nécessaire dès maintenant de former l'opinion publique, d'éclairer la masse des électeurs sur la puissance des sectaires, sur leurs principes et leur but pervers, dissimulés sous de grands mots sonores, et surtout sur les ruines qu'ils accumulent dans notre malheureux pays et l'effondrement où ils le mènent.

Alors les électeurs français, qui sont en immense majorité profondément ignorants de la question maçonnique, ouvriront enfin les yeux et cesseront de voter pour des hommes si indignes de leur choix.

L'œuvre de lumière, le travail de transformation dans l'esprit des électeurs devra s'accomplir peu à peu par trois grands moyens : les *conférences* publiques — elles s'organisent de plus en plus, — la diffusion du *bon journal* qui multipliera ses attaques contre la secte, — et enfin par la propagande des *brochures* anti-maçonniques.

Ce dernier moyen a une grande influence et se trouve être d'un emploi relativement facile.

La brochure : *Le Complot franc-maçonnique* que nous signalons tout spécialement, a été appelée par un homme compétent (franc-maçon haut gradé jadis, maintenant admirablement converti), *une arme de guerre incomparable.* — En effet elle dénonce d'une manière succincte, populaire et cependant largement documentée, tout l'ensemble des iniquités perpétrées contre l'Eglise et contre la France par les sectes maçonniques. Elle peut donc vraiment changer les convictions d'un homme et gagner à la cause anti-maçonnique tout lecteur de bonne foi.

On voit dès lors l'apostolat facile, pratique et déjà d'une immense efficacité, que pourraient exercer les 40.000 prêtres de France, si chacun d'eux s'ingéniait à mettre ou à faire mettre cette brochure entre les mains pour le moins des hommes les plus intelligents et les plus influents de sa commune ou de sa paroisse.

L'idéal serait qu'au moment des élections générales, *Le Complot* fut envoyé dans toute la France, par chaque *bon candidat*, à tous les électeurs de sa circonscription.

Aux prêtres, aux catholiques militants, à préparer dès maintenant cette campagne, à suggérer, à répandre ces idées. Ils le peuvent évidemment.

Les raisons pour lesquelles ils le doivent sont trop manifestes. L'amour de l'Eglise et de la patrie s'unissent ici et les pressent de ne rien omettre afin de « bouter hors de France » les sectaires qui la ruinent et la pervertissent.

Mais pourquoi ne le dirions-nous pas ? Les prêtres eux-mêmes sont-ils toujours et tous assez anti-maçons ? Même pour eux la secte est-elle toujours assez connue, assez démasquée, et par suite assez détestée et assez combattue ?

Un laïque distingué nous écrivait ces jours-ci :

« J'ignore si dans les grands séminaires il existe une chaire traitant des *hérésies modernes*, de leurs effets et de leurs influences ; mais j'ai toute raison de croire que non, puisque les prêtres jeunes ou vieux ignorent complètement ce qui se passe. Leur réveil, plus prochain qu'on ne croit, sera terrible. »

Ce jugement est, dans sa généralité, trop sévère ; n'a-t-il pas cependant un fond de vérité ? [1]

Terminons par quelques paroles — que nous croyons absolument vraies et sans l'ombre d'exagération — du chanoine Mustel, l'écrivain si zélé et si connu qui rédige la *Semaine religieuse* de Coutances :

« Les catholiques sont-ils enfin convaincus que tous les maux dont souffre l'Eglise chez tous les peuples jadis chrétiens, toutes les lois d'oppression, toutes les injustices, tous les ostracismes auxquels ils sont en butte, tous les dangers qui les menacent, toutes les haines ou toutes les calomnies qui les atteignent ou les poursuivent, viennent, sans exception et uniquement, de la Franc-maçonnerie ? Voient-ils clairement, admettent-ils comme un fait certain, incontestable, éclatant, que, si l'on écarte les masses neutres et inertes... l'humanité vivante, influente, militante, se partage en deux camps ; et que sur ces deux camps flottent deux étendards sur chacun desquels il faut inscrire deux noms : sur le premier : *Dieu et Eglise catholique*, — sur le second : *Satan et Franc-maçonnerie.*

« L'Eglise catholique est la société des fidèles dont Jésus-Christ — Dieu avec nous — est le chef. La Franc-maçonnerie est la société des rebelles, des insurgés dont Satan est le chef.

« *Dieu sauve les âmes et les nations par l'Eglise.*

« *Satan perd les âmes et les nations par la Franc-maçonnerie.*

« Aujourd'hui... l'Eglise du diable, c'est la Franc-maçonnerie.

« Et la question qui s'est toujours posée devant l'humanité, si elle obéirait à Dieu ou à Bélial, se formule à notre époque sous cette forme concrète : qui vaincra de l'Eglise catholique ou de la Franc-maçonnerie ? Quoiqu'on en pense, d'après des apparences vaines et trompeuses, il n'y a pas de nombreuses questions actuellement posées : il n'y en a ni dix, ni cinq, ni deux.

« *Il n'y en a qu'une.* Et c'est celle-là...

« Quand cette vérité sera bien comprise, quand les catholiques et les honnêtes gens sauront, verront, avec cette évidence qui ne permet ni l'illusion, ni le doute, qui secoue les plus indifférents, qui frappe

[1] Pour éclairer davantage le clergé français sur la question maçonnique, ne serait-il pas bon que le *présent article* de « l'*Ami du Clergé* » fut *mis en brochure* et envoyé à tous les quarante mille prêtres de France ? — Offrir à l'auteur de quoi faire cette propagande serait un acte de générosité des mieux placés. (Note de la Rédaction).

les plus inattentifs, fulgurante comme l'éclair, terrifiante comme l'ouragan, — quand tous verront où est l'ennemi et ce qu'il est, quand d'un bout à l'autre de l'Europe, les peuples, à la fois consternés, indignés et révoltés, imploreront le secours du Ciel et s'armeront pour briser la domination maçonnique, comme au dixième siècle les populations s'armaient pour résister aux pirates danois et norvégiens :

« Alors l'heure du salut sonnera ;

« Alors les catholiques ne seront plus opprimés, outragés, traités en ilotes ;

« Alors la France se relèvera pour redevenir la fille aînée de l'Eglise et le soldat de Dieu.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Aussi le mot d'ordre qui doit présider à tous nos actes, inspirer nos résolutions, notre mot d'ordre social, politique et religieux, doit être celui : *Plus de francs-maçons !* »

---

Q. — Il y a quelques jours, dans une conversation entre ecclésiastiques sur la franc-maçonnerie, j'entendais soutenir ce propos étrange, qu'il pouvait y avoir bonne foi parmi les lucifériens adorant le démon, et même exécutant les crimes, les assassinats commandés par lui ou par ses représentants attitrés, bonne foi basée sur cette conviction que le Souverain Maître de l'univers, le Dieu « plus haut, très haut, » l'avait ordonné. Est-ce que cela est possible ? Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — En fait de bonne foi, une longue expérience du saint ministère de la Pénitence nous a démontré qu'un confesseur doit être toujours prêt à ne s'étonner de rien ; vous entendez, mon cher confrère, de rien ! La bonne foi, c'est-à-dire « l'ignorance invincible » des théologiens, peut atteindre parfois des limites invraisemblables. Nous en pourrions citer personnellement des exemples plus surprenants que celui dont vous parlez. Et c'est là, à notre avis, une considération grave qu'on a tort de ne pas développer assez dans nos manuels de morale, avec laquelle il serait bon d'habituer de bonne heure les élèves de nos grands séminaires. Non pas certes qu'il y ait lieu jamais de se montrer sympathique à un si misérable état de conscience, ni d'y trouver une raison d'atténuer la force obligatoire des principes de la morale ; mais, puisqu'enfin toutes les maladies sont possibles, puisque nous avons le devoir de les guérir toutes, pourquoi nous accoutumer si bien à contempler l'homme en bonne santé ou même l'homme à maladies régulières connues, qu'on se trouve tout d'un coup comme « renversé » et découragé devant certaines horreurs pathologiques extraordinaires ? Qu'arrive-t-il ? On les nie, et l'on passe outre, plutôt que d'en admettre l'existence, tant les « bons principes » de notre éducation s'y opposent.

Demandez donc à un missionnaire d'Afrique, à Mgr Augouard évêque de l'Oubanghi par exemple, ce qu'il pense des principes fondamentaux de la loi naturelle ? Il pense, comme vous, que la loi naturelle a été inscrite par Dieu en toutes lettres dans le cœur de l'homme ; mais il pense aussi, et l'expérience de tous les jours le lui démontre, que ces lettres peuvent à la fin s'effacer, ou, si vous le voulez, disparaître sous une couche épaisse de boue, cesser enfin d'être lisibles au regard de l'homme dans certaines circonstances données.

Qu'il y ait, à l'origine de ce travail d'abaissement, des culpabilités graves, ce n'est pas douteux. Mais, peu à peu l'œuvre de destruction s'accomplit ; l'habitude de la chose immorale devient inconsciente, une seconde nature ; et il arrive un instant enfin où le pauvre être humain, pour une opération donnée, ne trouve plus en fait, au moment d'agir, dans sa conscience, la lumière qui peut lui permettre de distinguer le bien d'avec le mal. Dès lors, plus de péché, puisqu'il n'y a plus de loi connue et appréciée comme telle, partant plus de violation formelle et malicieuse de précepte. Cette ruine de l'être moral est lamentable, pernicieuse à tout point de vue ! D'accord ! Mais enfin, elle est ! Voilà ce qu'il faut voir et comprendre pour apprécier sainement la qualité théologique des actes humains qui s'y rapportent.

Quand un homme vous raconte des horreurs à faire frémir les plus endurcis, commencez par ne pas vous émouvoir ni manifester une surprise exagérée. Interrogez-le sur le degré de moralité qu'il a pu trouver lui-même dans sa conduite. S'il affirme obstinément, sincèrement, malgré les instances accusatrices de votre enquête, qu'il n'a pas cru mal faire, de quel droit, s'il vous plaît, persistez-vous à le tenir pour menteur et à lui prêter les délicatesses de votre propre conscience ?

Mais, dites-vous, c'est impossible que la bonne foi aille jusque-là ? Je vous réponds qu'il est absurde, en pareil cas, de vouloir faire fléchir la réalité brutale d'un fait devant les exigences d'une théorie abstraite *de possibili et impossibili.* Nous sommes là sur le terrain contingent des choses de la morale, et non point en face d'une loi essentielle de métaphysique ou de géométrie. Faut-il vous expliquer la genèse de ces ignorances invincibles, si répugnantes au premier abord quand l'on s'en tient à l'ordre normal des affaires humaines ? Ecoutez ce qui suit.

Que faut-il pour pécher ? Il faut, *au moment où l'on agit :* 1° connaître la loi, le précepte qui est en jeu ; 2° connaître par conséquent la violation de cette loi, comme mal ; 3° vouloir formellement ce mal dans les proportions où on le connaît comme mal ; ce n'est pas tout : 4° il faut le vouloir librement.

*Connaissance* du côté de l'objet, *volonté* et *liberté* du côté du sujet, tout cela, vous le savez, est sujet à des altérations infiniment variées dans l'ordre pratique de la vie humaine. Le milieu ignorant ou mauvais où l'on vit, les passions, les habitudes prises d'agir et de penser

d'une certaine façon, la crainte, la violence, la faiblesse naturelle de l'esprit et de la volonté, le défaut de loisir ou d'attention pour réfléchir, l'oubli ou l'inadvertance, l'entraînement de l'exemple, l'action lente, corrosive, inexorable, de ces restes de péché originel que le baptême n'a pas enlevés (*a fortiori* chez les non baptisés) la nécessité de vivre, les intérêts temporels de toute sorte, etc., etc., tout cela concourt à diminuer, à anéantir même parfois, peu à peu, mais efficacement à la fin, l'un ou l'autre des trois éléments fondamentaux de l'acte moral, quand ce n'est pas les trois à la fois. Il serait aisé de vous montrer là-dessus comment les sauvages, loin de tout enseignement chrétien ou même civilisé, entièrement voués à l'empire de Satan et à l'unique impulsion de la nature dégradée, en arrivent à ne plus lire dans leur cœur, atrophié par un long héritage de générations vicieuses, les formules fondamentales de la loi naturelle. Mais passons et revenons à notre cas.

L'homme dont vous parlez a évidemment dû avoir, à une certaine époque, des désordres de volonté qui l'ont constitué en état de violation formelle de la loi morale. Il a passé outre aux premières séductions du mal, aux premiers doutes. Il est profondément ignorant des choses de la métaphysique et du catéchisme. Grâce à un phénomène, qui se rencontre dans l'horrible amalgame de notre société troublée de fond en comble par le libéralisme contemporain, il en est arrivé de bonne heure à accepter une foule d'idées fausses sur Dieu, le bien, le mal. Une fois ce travail de décomposition intellectuelle opéré, il n'aura point manqué, dans le milieu où il a vécu, de causes qui auront efficacement altéré le jeu normal de sa liberté et de sa volonté. Devenu pratiquement sceptique, indifférent, cuirassé, inconscient, il a assisté sans aucun scrupule aux premières séances de manifestations diaboliques (combien d'excellents catholiques même y participent de bonne foi !). Peu à peu la dose augmentant, il s'est habitué, sans réfléchir même, sans douter (le pouvait-il ?), à vivre à l'aise, comme ceux qui l'entourent, dans ce monde du préternaturel. On lui a donné des explications. Vous les auriez discutées, vous, avant de les accepter. Lui, au contraire, terrain admirablement préparé à les recevoir, n'a fait aucune difficulté de s'y rendre.

Et voilà bien le triomphe de Satan ! En arriver à pervertir à ce point l'intelligence humaine, qu'elle attribue à Dieu, en toute simplicité de conviction, ses œuvres à lui, diable ! Ce que les hommes appellent crime, péché, immoralité, peut-il encore être blâmable, quand c'est Dieu lui-même qui intervient pour commander, Dieu l'être supérieur tout puissant qui tient toute vie et toute loi terrestre en sa main ? Obéir à Dieu est-il un crime ?

Une conscience chrétienne ordinaire apercevrait de bonne heure, dans les circonstances de ces bizarres phénomènes, de graves raisons de soupçonner l'intervention d'une cause tout autre que Dieu. Et encore ?... Ne sait-on pas avec quelle prodigieuse habileté l'ange du mal sait dissimuler, devant les bons, les apparences du mal qui pourraient le compromettre, trahir trop vite sa présence ?

Mais votre homme n'est plus depuis longtemps en état de saisir de pareils détails, qui disparaissent chez lui dans l'ensemble magique d'un tableau où le tour donné à son esprit lui fait presque invinciblement voir la présence de Dieu sans lui permettre de soupçonner même autre chose.

Ce que nous disons là doit être bien vrai, s'il est vrai, comme certains confesseurs le savent parfaitement, qu'il n'y a point au monde de gens plus difficiles à ébranler dans leurs convictions, dans leur foi au « Dieu » bon des séances sataniques, à convertir en un mot, que ces malheureux qui ont dû payer leur première apostasie, leur première faute, leur première curiosité coupable, par une prostitution non pas de leur volonté, mais de leur intelligence, prostitution qui rend presque incurable une pareille maladie d'erreur, véritable péché irrémissible, *in spiritum sanctum.*

Arrêtons-nous là. La question proposée ne réclame pas que nous allions plus loin.

Oui, cet homme peut être, *hic et nunc*, de bonne foi ; oui, il peut être atteint de cette ignorance invincible, de cette cécité mentale qui l'excuse certainement *a peccato* pour l'heure présente, mais non pas pour le moment, déjà loin peut-être dans le passé, où il a dû fouler aux pieds ses premières hésitations, ses premiers scrupules de conscience, à l'origine de la route où il est maintenant engagé, grâce à un bouleversement, à un détraquement, à une ruine intellectuelle où il n'est plus capable de distinguer avec vérité le bien et le mal, la foi en Dieu d'avec le service du diable.

Nous disons : il « peut » être de bonne foi. Malgré tout, nous pensons que cette monstruosité psychologique doit être peu commune, tant paraissent difficiles à trouver réunies ensemble les conditions qui l'expliquent. La presque totalité de ces palladistes sait ce qu'elle fait, et garde de son éducation morale primitive, souvent chrétienne, des impressions qu'elle ne réussit pas à faire complètement disparaître. Une lumière vacillante reste au fond de la conscience ; c'en est assez pour la constituer en état de responsabilité morale et de péché.

Mais enfin, — et nous en avons rencontré, — il se trouve de ces malheureux aveuglés, dont il est impossible de nier l'absolue sincérité ; et une des bonnes preuves, c'est le mal fou qu'on se donne, sans succès d'ailleurs, pour éclairer leur intelligence par les plus démonstratifs arguments, à quoi ils répondent par une obstination froide, tranquille, profonde, où la passion et les intérêts personnels n'ont rien à voir : c'est l'erreur solidifiée, à l'état de cristal. A moins d'une grâce absolument extraordinaire, d'un véri-

table prodige, ces malheureux sont inconvertissables !

Conclusion : 1° Si un pareil homme se présente pour parler scientifiquement, froidement avec vous de ses affaires extranaturelles, refusez de répondre. Vous ne pouvez lui faire aucun bien ; il peut vous faire beaucoup de mal, ne serait-ce que par l'apparence de son innocente et profonde conviction. A moins d'être solidement préparé, on ne subit jamais sans quelque danger pour soi-même le contact des superbes audaces de l'erreur.

2° Si cet homme vous « consulte, » et paraît malgré tout douter un peu, essayez de l'instruire ; vous avez peu de chances de réussir. Mais ce ne serait pas une raison pour ne pas tenter de pénétrer dans la citadelle, si vous avez la bonne chance de trouver une porte ouverte.

3° Si cet homme vient vous trouver comme pénitent au tribunal de la Confession, et vous affirme sa bonne foi pour le passé (car, s'il vient vous trouver, c'est qu'il sort de cette bonne foi dangereuse), gardez-vous de vous insurger trop vite contre sa déclaration. Il peut, comme nous l'avons dit, n'être guère coupable que des péchés commis au début de ses premières relations avec le monde luciférien. Si son esprit vous semble mal disposé à renoncer à ses erreurs, faites-le prier, ce qui sera préférable à une argumentation. Puisque la grâce de Dieu a commencé son œuvre, laissez la faire ; cela vaudra mieux, en pareille matière, que les plus solides raisonnements.

---

Q. — Dans votre numéro 50, du 12 décembre 1895, je trouve le résumé des réflexions que je fis à un confrère au sujet des interrogations à faire aux pénitents pour connaître les circonstances des personnes (mariées, parentes ou consacrées à Dieu) qui ont été l'objet de leurs péchés *in materia luxuriæ*.

Votre correspondant (n° 5, 31 janvier 1895), demandait si, pour chaque espèce de péché *in materia luxuriæ* (pensées, désirs, *oscula, tactus et complexus*, péchés consommés) il était tenu de recommencer son pénible interrogatoire pour connaître les circonstances des personnes qui avaient été l'objet de ces péchés.

Emu de compassion en lisant cet article, je proposai pour venir en aide à votre correspondant l'argument que vous citez : Ou bien le pénitent a connu que ces circonstances changeaient l'espèce du péché, ou il ne l'a pas connu. S'il l'a connu, il les accusera de lui-même. S'il ne l'a pas connu, il n'en a pas contracté la malice. Donc, dans l'un et l'autre cas, inutile d'interroger.

J'avoue que ce raisonnement, qui du reste n'est pas le mien, mais celui de Palavicini cité par Berardi, admet des exceptions, et que, dans certains cas, comme vous le faites remarquer, le confesseur qui n'interrogerait pas n'aurait pas rempli tout son devoir. Il y a en effet des cas où le pénitent a connu que ces circonstances changeaient l'espèce du péché, et cependant il ne les accuse pas de lui-même, soit par fausse honte, soit par oubli, soit parce qu'il attend que le confesseur interroge. Le confesseur doit donc interroger, lorsque le pénitent pour un des motifs précédents n'accuse pas de lui-même les circonstances de personnes.

La seconde raison que vous apportez me semble moins concluante, au moins pour la censure. Vous dites en effet que le pénitent, à raison de la circonstance des personnes, peut avoir encouru une censure ou être tombé sous la réserve. Mais permettez-moi de vous faire observer que, puisqu'il s'agit d'un pénitent qui est, comme vous le dites, dans la bonne foi, il semble qu'il n'a pas pu encourir la censure.

P. S. — Dans les cas où le confesseur doit faire ces interrogations, ne pourriez-vous pas, Monsieur le Directeur, suggérer quelque moyen d'abréger ce long et pénible interrogatoire dont parle votre correspondant, afin de rendre la confession moins pénible et odieuse ?

R. — Notre correspondant regarde comme *moins concluante* la seconde raison que nous avons apportée pour montrer qu'on ne peut souscrire absolument à cette proposition par trop générale : *qu'on n'est pas tenu d'interroger le pénitent sur les circonstances qui changent l'espèce du péché, parce que, s'il les a connues, il les déclarera de lui-même, et s'il ne les a pas connues, il n'en a pas contracté la malice.* Nous avons dit que ces circonstances pouvaient faire encourir au pénitent une réserve ou une censure : ce qui met le confesseur dans l'obligation d'interroger, là où il juge prudemment qu'il peut y avoir censure ou réserve.

Que le pénitent puisse encourir la réserve, sans le savoir, notre correspondant l'admet, puisque la réserve n'est pas une peine, mais simplement la restriction de la juridiction dans le confesseur. Il lui paraît plus difficile d'admettre que la censure, qui est une peine, soit compatible avec l'ignorance. Or, si elle a une excuse dans l'ignorance invincible qui crée la bonne foi, il n'en est pas toujours ainsi dans l'ignorance vincible. L'ignorance vincible que les théologiens appellent *crassa et supina*, n'excuse pas toujours de la censure. Si le législateur porte la censure expressément contre ceux qui agissent en pleine connaissance de cause (scienter), ou avec présomption (præsumenter), ou avec témérité (temere, temerario ausu), cette sorte d'ignorance excusera de la censure ; elle n'en excusera pas si le législateur ne dit rien de semblable. C'est ce qui résulte de la réponse du S. Office au doute suivant : « Utrum absolventes complicem in re turpi cum ignorantiâ *crassâ et supinâ*, hanc excomunicationem incurrant, an non ? » — S. Cong. respondit 16 jan. 1896 : « Incurri in casu. »

Il peut donc se faire que le pénitent, à raison d'une circonstance du péché qu'il accuse, ait encouru une censure, qu'il ignorait cependant, *ignorantiâ crassâ et supinâ*, et qu'il y ait lieu pour le confesseur d'interroger.

Quant à donner un moyen d'abréger les interrogations, il nous semble indiqué par tout ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire sur ce point. Le long et pénible interrogatoire, dont vous parlez, ne paraît ni nécessaire, ni utile. Toute interrogation doit être modérée et discrète. Il faut craindre de rendre le sacrement de pénitence odieux aux pénitents. Il faut craindre aussi, en ces matières, de dépasser la mesure : mieux vaut laisser la confession dépourvue de l'intégrité matérielle qui n'est pas requise à la validité et au

fruit du sacrement, que de s'exposer à aller trop loin. Un mot suffira d'ordinaire au confesseur prudent, pour amener, sur un point obscur de l'accusation, une ouverture qui la complètera autant que ce sera nécessaire.

Il nous semble qu'il est mieux de laisser d'abord le pénitent s'accuser lui-même de la manière qu'il s'y entend, et ensuite de lui faire quelques courtes interrogations, jugées nécessaires pour compléter l'accusation. Eviter d'insister trop sur chaque faute en particulier. Une seule interrogation, faite après la confession, suffira souvent pour faire connaître les circonstances des péchés accusés. C'est à la prudence du confesseur à déterminer le mode de l'interrogation.

---

Q. — Je vais avoir dans quelques semaines un chemin de croix en staff. Or j'ai fait savoir à mon marchand que je voulais absolument que les croix de ce chemin de croix fussent en bois. Il m'a répondu qu'une petite croix de bois invisible se trouve incrustée dans la croix en staff, et que cette petite croix invisible suffit. *Quid putas ?*

R. — Voici la règle tracée par le P. Béringer :

« Les croix doivent être de bois, comme le rituel romain le déclare expressément, sous peine de nullité. Il faut même que le bois soit apparent, et l'on ne satisferait pas à la prescription du rituel en employant par exemple des croix de fer derrière lesquelles seraient adaptées des croix de bois, invisibles aux yeux des fidèles qui parcourent les stations.

« Les croix de bois peuvent être dorées, argentées ou entourées d'ornements en métal, pourvu que cet encadrement ou ces ornements ne soient pas tellement excessifs que les croix paraissent être de métal ou d'une autre matière plutôt que de bois [1]. »

A vous de voir quand vous recevrez vos croix si elles réunissent les conditions ci-dessus. Si vous avez des doutes sérieux, faites préparer de petites croix en bois, assez apparentes pour que les fidèles les voient, et vous les bénirez et les ferez placer en évidence au-dessus de chaque station contre le mur. Ce sera peut-être disgracieux, mais du moins vous aurez la certitude d'avoir un chemin de la Croix avec lequel on pourra gagner les indulgences.

## LITURGIE

Q. — 1° Dans le numéro 48 (1895) l'*Ami du Clergé* donne comme règle générale que tout nouvel office assigné à son jour propre doit être célébré ce jour-là et déplacer tout autre office qui aurait été transféré là à perpétuité *tanquam in sede propria*, et il s'appuie sur le décret du 12 septembre 1840. Me permettriez-vous de vous exposer mes doutes, je ne cherche que la lumière? Jusqu'ici j'avais cru que cette règle s'applique très bien lorsqu'il s'agit d'une nouvelle construction ou réforme du calendrier ; mais que pour un calendrier préexistant, on devait suivre la règle énoncée par De Herdt (édit. 1889, t. II, n° 276), à savoir qu'un office transféré à perpétuité doit être considéré comme étant à son jour propre, et qu'il ne doit plus être déplacé par aucun office même d'un rite ou d'une dignité supérieurs. Je m'appuyais sur la note donnée par cet auteur (ibid, n° 277, p. 390-91). « Non obstat, dit-il en terminant la partie que j'ai en vue, decretum 12 sept. 1840, quia hoc, ut ex petitione patet, supponit novam constructionem seu redactionem kalendarii. » Comment faut-il entendre cette explication de De Herdt ?

2° Dans notre province ecclésiastique, notre calendrier a été réformé et approuvé par un indult spécial de la S. C. R., ces années dernières. Dans cette réforme plusieurs offices ont été déplacés du jour à eux assigné dans le bréviaire romain et fixés à d'autres jours. Ainsi saint Gabriel indiqué au 18 mars a été fixé au 20, saint Alphonse de Liguori a été fixé au 9 août à cause de son occurence perpétuelle avec le jour octave de la fête de sainte Anne qui est de première classe dans notre province, et l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes dont l'office nous avait d'abord été concédé, comme au diocèse de Tarbes, au 11 février, a été fixé au 12. Ceci étant donné, doit-on conclure que ces fêtes garderont toujours leur nouvelle assignation tout comme si elles n'en avaient pas eu d'autres auparavant ? Je m'explique : Dans les paroisses où ces fêtes sont titulaires, pourrons-nous ramener à leur ancienne date (celle indiquée par le bréviaire ou le décret de concession) ces fêtes élevées au rite de première classe, ou devrons-nous leur laisser la date de leur dernière assignation en faisant compter l'octave depuis cette dernière date ? Ainsi saint Alphonse, titulaire, sera-t-il célébré le 2 août ou le 9 ? Et Notre-Dame de Lourdes aura-elle sa fête au 11 ou au 12 février ? Et dans les deux cas, depuis quel jour compterons-nous l'octave ?

3° Je trouve qu'au 23 mars 1895, la sacrée Congrégation des Rites a jugé deux cas (Cadurcen.) analogues à ceux-ci. Dans l'un elle a décidé que saint Antoine fixé au 19 janvier serait célébré à ce jour dans les endroits où il est titulaire, laissant le 17 au patron du diocèse lequel l'a déplacé de ce jour qui est pourtant le jour natal de saint Antoine. Dans l'autre elle a déclaré que saints Crispin et Crispinien, titulaires, reprendraient leur ancien jour assigné à un autre saint. Pourquoi cette différence ? Est-ce seulement parce que dans le premier cas le patron du diocèse de Cahors est le premier évêque de ce lieu, et comme tel a un privilège spécial ?

R. — Ad I. La difficulté présentée par l'honorable correspondant est assez importante ; aussi nous y revenons volontiers, et nous tâcherons en nous étendant davantage de mettre, si possible, plus de clarté dans notre réponse.

Cette règle que vous nous rappelez n'est pas absolue :

A. Elle est vraie, quand il s'agit, comme il est dit dans la question qu'on nous pose, de la réforme d'un calendrier diocésain (S. C. R., 11 mai 1743 ; 12 août 1744).

B. Le décret du 12 septembre 1840 rendu sur la demande du cardinal de Malines s'applique à un cas spécial, ainsi que le fait très bien remarquer De Herdt. Cependant il peut avoir son application en d'autres cas analogues. En effet, dans plusieurs circonstances, *il faut* donner la préférence à une nouvelle fête et transférer l'ancienne qui occupait déjà la place. Par exemple :

1° Si une fête nouvellement instituée est à son

[1] *Les Indulg.* t. I, p. 274.